

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 JANVIER 2018

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 janvier 2018 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 11/01/2018.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, CLEMENT, LANZA, RICO, GUI SOLAN, HOMOLA, DELZEUX, LABBADI, MOINE, POGGIOLI, ARRUFAT, RACZ

Etaient excusés :
Mme CAQUOT (procuration à M. Clément)
Mme CHAPPUIS (procuration à Mme Jouve)
Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
Mme BUZON
M. MANTZ
Mme VAIVRE

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance : Mme Françoise JOUVE

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 5 décembre 2017

2°) Délibérations :

- 2.1°) Dossier d'accessibilité handicapés (ADAP)
- 2.2°) Projet école : création d'une commission d'appel d'offre
- 2.3°) Projet école : lancement de la procédure
- 2.4°) Projet école : délégation au Maire du choix de la maîtrise d'œuvre
- 2.5°) Centre sportif : frais d'inscription
- 2.6°) Refuge chauve-souris : convention avec l'association LPO
- 2.7°) Résidence « O Jura » : dénomination d'un chemin

3°) Tour de table et divers

1 - Approbation du conseil municipal du 16 décembre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Dossier d'accessibilité handicapés (ADAP)

Le 17 mai 2016, le conseil a voté le projet d'ADAP de la commune. Pour des raisons administratives, il est proposé au conseil de délibérer à nouveau sur ce projet qui reste le même mais qui doit être complété concernant :

- l'accessibilité handicapés des deux commerces de Sergy (boulangerie et restaurant) : présentation
- la justification du planning proposé : présentation

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le dossier ADAP auquel s'ajoute l'accessibilité handicapés de la boulangerie et du commerce de Sergy ainsi que l'explication du planning des travaux.

2°) Projet école : création d'une commission d'appel d'offre

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

3°) Projet école : lancement de la procédure

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

4°) Projet école : délégation au Maire du choix de la maîtrise d'œuvre

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

5°) Centre sportif : frais d'inscription

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du centre sportif, Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer le tarif des frais d'inscription des utilisateurs pour un montant de 12 € par personne.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-FIXE le montant des frais d'inscription au centre sportif à 12 € pour l'année 2018

6°) Refuge chauve-souris : convention avec l'association LPO

Suite à la venue de l'association LPO à Sergy concernant la mise en œuvre de refuge pour chauve-souris, l'association propose au conseil municipal de valider une convention. Présentation de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

7°) Résidence « O Jura » : dénomination d'un chemin

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la résidence « O Jura » à Sergy-Bas, et afin de pouvoir rédiger des certificats d'adressage pour les nouveaux habitants de ce quartier, il est proposé au conseil de nommer le chemin traversant les habitations « le chemin des tournesols » car à une époque ils étaient nombreux sur ce terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-NOMME le chemin créé dans la résidence « O Jura » « le chemin des tournesols ».

III – Points divers

Concernant le « Projet Ecole » qui a fait l'objet d'une présentation avec différents scénarios le 5 décembre dernier, Monsieur le Maire souligne la nécessité de réfléchir à son financement dans les années à venir. Il rappelle qu'il y a également d'autres projets sur la commune et le Débat d'Orientations Budgétaires du 6 février permettra de faire des choix, de fixer des objectifs, et, en conséquence, de prendre les décisions adéquates concernant les finances de la commune.

Madame Moine, adjointe aux travaux, informe qu'elle s'est rendue à l'ouverture des plis à Thoiry pour les travaux de l'avenue du Mont-Blanc. Ceux-ci devraient commencer au printemps, voire même un peu avant.

Monsieur Labadi rappelle que le Festival « Antigél », de renommée internationale, commencera le 26 janvier jusqu'au 17 février avec une prestation le 10 février au théâtre du Bordeaux à Saint-Genis-Pouilly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Prochaine réunion : mardi 6 février 2018 (Débat d'Orientations Budgétaires)
